

## Le fardeau des immobilisations universitaires

//MAX ROY – Département d'études littéraires de l'UQAM et président de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU)

Ce texte est paru dans le SPUQ-Info no 280

Le parc immobilier universitaire constitue un sujet délicat sinon pénible à l'UQAM. Ce pourrait bien être une source d'inquiétude généralisée. Au Québec, les projets immobiliers se sont multipliés au cours des dernières années, faisant apparaître de nouveaux pavillons et de nouveaux campus universitaires. Apparemment commandée par une diversification de l'offre de services et par une augmentation de la population étudiante, cette expansion matérielle représente une charge supplémentaire pour l'université québécoise et ses bailleurs de fonds. Les directions d'établissements investissent beaucoup dans les infrastructures. Mais à quels coûts et à quelles conditions ?

Une étude du Comité sur le financement universitaire (CFU) de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) lève le voile sur cette question. Il n'existait pas jusqu'ici un ensemble de données fiables à ce propos, le MELS lui-même ne disposant pas d'informations détaillées. Sous la responsabilité du professeur Michel Umbriaco (TÉLUQ-UQAM), la recherche a permis de tracer un portrait précis de la situation pour chaque établissement universitaire au Québec et pour chaque année comprise entre 1997 et 2007. (Document intitulé *Le fonds des immobilisations des universités. Une nouvelle cohérence à trouver entre vocations, budgets et réalités*).

Les résultats de l'étude sont troublants. Ils révèlent un déséquilibre entre le coût des acquisitions immobilières et la part du financement gouvernemental destiné aux immobilisations. Celle-ci a diminué au fil des ans alors que les besoins étaient croissants. Les dépenses annuelles d'immobilisations ont augmenté de 108 %, passant de 333 à 691 millions de dollars.

Depuis 1997, le nombre des étudiants à temps complet – ou temps plein (EETP) – dans l'ensemble des universités n'a cessé de croître. L'augmentation a été de plus de 23 % en dix ans, tandis que le Ministère prévoyait une diminution importante des inscriptions. Au chapitre des immobilisations, cela s'est traduit non pas par un ajustement, mais par une diminution du financement du MELS par EETP de 64 % à 45 %. Autrement dit, le MELS a réduit sa contribution alors qu'il devait l'augmenter. Les conséquences étaient prévisibles.

Un rapport-synthèse de l'étude de la FQPPU expose les faits de cette façon : *Depuis dix ans [et plus], le MELS réduit son financement de immobilisations universitaires. Contrairement à ses prévisions, les effectifs étudiants explosent. Résultat : les administrations universitaires doivent financer les nouveaux mètres carrés à même leurs budgets de fonctionnement*<sup>1</sup>

À l'accroissement des inscriptions s'ajoutent les exigences de la recherche et du développement (R&D) qu'imposent les deux paliers de gouvernement et d'autres « commanditaires ». Il faut de nouveaux équipements et de nouveaux immeubles pour les infrastructures de recherche. Il le

---

<sup>1</sup> Elaine Hémond, en collaboration avec Martin Maltais et Michel Umbriaco, *Le fonds des immobilisations des universités. Une nouvelle cohérence à trouver entre vocations, budgets et réalités*, Montréal, FQPPU, octobre 2010, p. 4. Ce document est disponible sur le site web : [www.fqppu.org](http://www.fqppu.org).

faut aussi pour attirer de nouveaux étudiants... entendus comme de « nouvelles clientèles » issues d'autres régions ou de l'extérieur du Québec.

Il est admis que l'État a investi des sommes importantes dans les universités. Néanmoins, « [à] l'heure du bilan dressé par la FQPPU, on constate que le coût des opérations d'immobilisations financées par le fonds de fonctionnement équivaut sensiblement aux apports accrus du MELS depuis les dernières années<sup>2</sup>. » Cette situation qui perdure s'est aggravée avec le temps. Ainsi, en 1997- 1998, les opérations financées par le fonds de fonctionnement représentaient 26 % des revenus du fonds des immobilisations, alors qu'elles atteignaient 45 % en 2006-2007.

L'insuffisance des subventions ministérielles n'a pas entraîné l'abandon de projets immobiliers. Avec l'autorisation du MELS, les administrations universitaires ont plutôt choisi de puiser à même les fonds de fonctionnement (ou d'opérations) pour combler le manque. En 2007, 45 % des investissements immobiliers provenaient du fonds de fonctionnement, lequel était pourtant destiné à l'enseignement, à la recherche et aux services connexes. Les conséquences de ce choix ont été immédiates : diminution de l'offre de cours, hausse du nombre d'étudiant-e-s par cours et plus encore... On peut croire que le nombre des postes de professeurs en a été affecté également.

Fortement documentée, l'étude de la FQPPU fournit plusieurs données statistiques et tableaux comparatifs, qui permettent une analyse approfondie de la question. En l'occurrence, elle rend compte des différences entre les établissements: les universités avec ou sans faculté de médecine, les universités monodisciplinaires et les universités en région. Il appert que « le groupe des universités avec faculté de médecine dépense annuellement les sommes les plus élevées pour l'acquisition d'actifs en immobilisations<sup>3</sup>. »

Au terme de son rapport, le CFU a formulé trois recommandations : 1) élaborer un plan directeur du développement universitaire québécois qui émanerait d'États généraux; 2) baliser l'autonomie des universités à l'égard du fonds de fonctionnement; 3) réfléchir sur les pratiques de compétition entre les établissements universitaires.

À moins de considérer que le développement du parc immobilier est une priorité de l'université québécoise, cette orientation budgétaire admise par l'État, mais non soutenue dans les faits, est inacceptable. À l'évidence, la situation exigerait un nouveau cadre financier, mais d'abord des engagements fermes à l'égard de la mission fondamentale de l'université.

---

<sup>2</sup> Ibid., p. 6

<sup>3</sup> Ibid., p. 7